



Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes

REUNION DU COMITE SYNDICAL

LE 24 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

Nombre de Membres présents Collège Affaires Communes : 70, Collège Assainissement non Collectif : 56, Collège Eau Potable : 11.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur Patrick BLAVIER, délégué de la commune de FALAISE, est élu secrétaire de séance.

A 14 heures Monsieur le 1^{er} Vice-Président remercie les membres présents. Il rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité du 6 mars 2020 ;
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité du 11 mars 2020 ;
3. Projet budget annexe prévisionnel 2020 de la régie eau potable.

Il a été adressé à chaque Membre à l'appui de la convocation, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- *Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 6 mars 2020 ;*
- *Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 11 mars 2020 ;*
- *Budget régie eau potable 2020 ;*

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité du 6 mars 2020 :

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 6 mars 2020 est adopté avec 67 votes pour et 3 abstentions.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité du 11 mars 2020 :

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 11 mars 2020 est adopté avec 67 votes pour et 3 abstentions.

3) Budgets prévisionnels 2020 de la régie eau potable :

Monsieur le 1^{er} Vice-président invite Monsieur AMAR à présenter le projet du budget de la régie eau potable 2020.

Le vote du budget annexe prévisionnel 2020 de la Régie « eau potable » n'était pas inscrit à l'ordre du jour du dernier Comité Syndical. Le Conseil d'exploitation de la Régie « eau potable » réuni le 18 février, a souhaité son report.

En effet, au moment de la préparation des dossiers du Comité du mois de mars, les services ne disposaient pas de l'ensemble des pièces nécessaires à l'élaboration d'un budget équilibré. La récupération et l'étude de ces éléments est maintenant finalisée (CA 2019 des communes formant la Régie, états détaillés des dépenses et recettes réalisées 2019, etc...). Une réunion de travail avec les trésoreries concernées a été programmée le jeudi 12 mars, dans l'objectif d'affiner la proposition de budget prévisionnel de la Régie « eau potable ».

La majorité des budgets eau des communes de la Régie étaient déficitaires et étaient dans ce cas alimentés annuellement d'une subvention du budget de la commune. Le Conseil d'exploitation de la Régie « eau potable » a sollicité par courrier chaque commune pour effectuer le même versement, à titre exceptionnel et solidaire, sur le budget 2020 de la Régie eau potable. Cependant, les services de la trésorerie ont été interrogés sur l'existence d'un mécanisme comptable permettant ce versement et ils nous ont confirmé lors de la réunion de travail du 12 mars dernier que cela n'était pas légal.

A noter que si le Syndicat ne peut percevoir ces subventions, le budget présenté aujourd'hui reste excédentaire pour les deux raisons. La première est que les communes de FALAISE et de MARCQ n'ont pas facturé leurs abonnés en 2019. Ce qui permet au SSE de percevoir à titre exceptionnellement les recettes 2019 et 2020 de ces deux communes sur son budget 2020.

La seconde est que dans le cadre du transfert de compétence, les SIAEP du chemin de BELOEUVRE et de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE ont été dissous et les excédents de ces structures ont été transmis au SSE pour un montant de 29 521,67 €.

Pour les années à venir, en l'absence des recettes exceptionnelles liées à la double facturation sur Falaise et Marcq, la régie de l'eau potable devra déterminer le tarif d'équilibre de la vente d'eau, prix cible qui devra être atteint à l'issue d'un lissage de 5 années.

BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 - charges à caractère général : 125 600 € Dépenses récurrentes : maintenance, assurances, téléphonie, électricité, etc.

Chapitre 012 – charges de personnel : 5 100 € correspondant au salaire de la secrétaire du SIAEP du CHEMIN DE BELOEUVRE transférée pour une quotité de travail de 1h30 par semaine et du futur Directeur de la régie eau potable pour une quotité de travail de 6h00 par semaine. A noter que Mme DERVIN a quitté, à sa demande, les services du SSE le 1^{er} juillet.

Chapitre 014 – atténuations de produits : 16 800 € reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 3 500 €. 2 000 € pour les créances admises en non-valeur et 1500 € de charges diverses de gestion courante.

Chapitre 66 – charges financières : 4 500 € emprunts, intégrant les ICNE

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 1 000 € titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – dotations aux provisions : 2 000 € dotation aux provisions pour dépréciation des actifs.

Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 67 776,30 € pour l'amortissement en cours des biens acquis antérieurement.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 - produits des services : 199 000 € correspondant 155 000 € de vente d'eau aux abonnés, 23 000 € de redevance pollution, 1 000 € en autres taxes et redevances, 16 000 € en locations de compteurs et 4 000 € en autres prestations de services.

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 13 258,37 € quote part des subventions transférées.

Chapitre 002 – excédent reporté : 18 477,44 € de report de l'excédent d'exploitation de l'année N – 1 (uniquement siaep de Beloeuvre et de Lacroix aux bois/Longwé).

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 – emprunts et dettes : 30 000 € de remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 20 200 € de crédits ouverts au compte 2351 pour frais d'étude.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 225 000 €, à l'article 2135 un crédit de 150 000 €, installations générales – aménagement et construction. 25 000 € à l'article 21531 réseaux d'adduction d'eau. 50 000 € à l'article 21561 matériel spécifique d'exploitation eau.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 13 258,37 € reprise de subventions.

Recettes d'investissement :

Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement : 11 044,23 € (report des excédents d'investissement à l'année N -1).

Chapitre 013 – subventions d'investissement reçues : 70 000 € de subvention d'équipement reçues de l'agence de l'eau.

Chapitre 16 – emprunts et dettes : 150 000 € d'emprunt qui sera ouvert en fonction des travaux réellement réalisés sur les communes de la régie en 2020.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 67 776,30 € idem dépenses d'exploitation).

Ce budget prévisionnel principal se présente donc de la façon suivante :

| | Budget Prévisionnel 2020 | Reports 2020 | Totaux Budget Prévisionnel + reports |
|----------------------|-----------------------------|--------------|---|
| Dépenses d'exploit. | 226 276,30 € | 0 € | 226 276,30 € |
| Recettes d'exploit. | 230 735,81 € | 0 € | 230 735,81 € |
| Excédents | 4 459,51 € | 0 € | 4 459,51 € |
| | | | |
| Dépenses d'investis. | 288 458,37 € | 0 € | 288 458,37 € |
| Recettes d'investis. | 298 820,53 € | 0 € | 298 820,53 € |
| Excédents | 10 362,16 € | 0 € | 10 362,16 € |
| | | | |
| RESULTATS | 14 821,67 € | 0 € | 14 821,67 € |

4) Questions diverses :

Certains délégués nouvellement élus s'interrogent du choix du créneau du vendredi après-midi pour l'organisation du Comité Syndical.

Monsieur AMAR indique que cette question a déjà souvent été posée par le passé. Elle a d'ailleurs fait l'objet à plusieurs reprises d'un sondage de l'ensemble des délégués formant le Comité qui ont été sollicités pour choisir le jour et l'heure de leur préférence pour réunir le Comité Syndical.

A chaque fois, le créneau qui est ressorti est le vendredi Après-midi.

Toutefois, si le Comité en décide, un nouveau sondage pourra être organisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

Fait à BALLAY, le 24 juillet 2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Pol RICHELET